



Convention de prêt de matériel communal PARTICULIERS

Nom/Prénom:

Adresse:

60240 - Chaumont-en-Vexin

Téléphone:

Mail:

Motif:

Date de la manifestation:

Pour toute demande, vous devez obligatoirement contacter le service technique au 06 80 70 02 54 deux semaines avant pour l'organisation de nos services.

- Matériel pris par vos soins à 8h30
 Matériel rapporté par vos soins à 8h30

Aux services techniques - rue de la pissotte

- Matériel à livrer le..... Matin uniquement
 Matériel à reprendre le Matin uniquement

Adresse de livraison (si différente):

.....
60240 - Chaumont-en-Vexin

Pour le matériel emprunté le week-end, la livraison sera effectuée le vendredi matin. Votre présence est indispensable.

Responsabilité vis-à-vis du matériel

Le matériel sera utilisé par l'emprunteur dans le respect des règles normales d'utilisation de ce type de matériel et sous son entière responsabilité.

Un état contradictoire du matériel prêté sera obligatoirement effectué à la livraison du matériel et au retour de celui-ci.

La ville décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement du matériel prêté. Toute conséquence d'une mauvaise utilisation ressort de la responsabilité de l'emprunteur. En outre, ce dernier s'engage à prendre en charge toute détérioration du matériel (frais de réparation ou de remplacement) intervenue pendant la période du prêt et à prendre à cette occasion toutes les assurances qui seraient nécessaires.

Nettoyage du matériel obligatoire (table, chaises...)

Observations:

	Quantité
Tables	
Plateaux (+/- 3m)	
Tréteaux	
Chaises	
Bancs	

Sans réponse de notre part jusqu'à trois semaines avant la manifestation, considérez que votre demande est acceptée.

DATE

SIGNATURE